

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1900.



(AMENDEMENTS.)



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget amendé du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1900 s'élève à fr.	4,382,520 »
Les crédits alloués par le Budget de 1899 montent à	4,339,720 »
AUGMENTATION. fr.	<u>242,800 »</u>

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1900 fr.	5,927,520 »
Exercice 1899	<u>5,594,720 »</u>
AUGMENTATION fr.	332,800 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1900 fr.	655,000 »
Exercice 1899	<u>745,000 »</u>
DIMINUTION fr.	90,000 »
Soit en plus pour l'exercice 1900. fr.	<u>242,800 »</u>

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.*

Crédit demandé pour 1900 fr.	320,520 »
— alloué pour 1899	<u>308,520 »</u>
AUGMENTATION. fr.	12,000 »

nécessaire pour accorder des augmentations réglementaires et pour augmenter d'un agent inférieur le personnel du Département.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.

ART. 6. — *Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	77,550	»
— alloué pour 1899		86,550	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	9,000	»

provenant de la disparition de la charge temporaire de 9,000 francs qui figurait au Budget de 1899.

Le libellé a subi un changement de pure forme, dans un but de clarté et de concision.

ART. 7. — *Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	74,000	»
— alloué pour 1899		65,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	9,000	»

L'extension de notre commerce extérieur dans des pays qui lui étaient fermés jusqu'à présent a créé des besoins nouveaux. Pour mettre l'enseignement de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers à la hauteur de cette situation, il y a lieu d'instituer de nouveaux cours qui entraîneront un supplément de charge de 5.000 francs.

Le surplus de l'augmentation proposée provient du transfert d'un crédit qui figurait précédemment au Budget du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique (art. 84 du Budget de 1899) et qui est destiné à l'allocation de bourses aux élèves fréquentant les cours de l'Institut. Ce transfert a été préconisé par la section centrale de la Chambre des Représentants qui a examiné ledit Budget. (*Document n° 128 de la session 1898-1899, pages 12 et 13.*)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel. — Missions, commissions, études, bourses de voyages dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail. — Dépenses diverses.*

On propose de modifier ainsi l'ancien libellé de manière à le rendre plus clair et plus concis. Les développements indiquent, d'ailleurs, d'une manière détaillée la destination du crédit.

CHAPITRE V.

TRAVAIL.

ART. 17. — *Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	350,000	»
— alloué pour 1899		300,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	50,000	»

La pratique de la mutualité continue à se propager dans toutes les régions du pays, ainsi que l'atteste le nombre toujours croissant des sociétés nouvelles qui se fondent et des sociétés anciennes qui se font reconnaître.

Il en résulte une augmentation considérable des frais de publication et de distribution des statuts, des subsides de premier établissement et des dépenses accessoires.

Pour faire face à ces divers besoins pendant l'exercice 1900, on estime qu'une augmentation de crédit de 50,000 francs est nécessaire.

ART. 18. — *Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	600,000	»
— alloué pour 1899		300,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	300,000	»

Des primes d'un montant total de près de 280,000 francs ont été accordées en 1899 à 923 sociétés mutualistes, au profit d'environ 60,000 membres

NOTE PRÉLIMINAIRE.

affiliés à la Caisse de retraite. Le nombre des livrets nouveaux ouverts pendant les neuf premiers mois de l'année courante atteint presque 50,000. Il est donc certain, dès à présent, que le nombre des livrets appelés à bénéficier des primes de l'État, en 1900, sera au moins doublé. Pour maintenir la même importance à ces encouragements, il est indispensable de porter le crédit à 600,000 francs.

CHAPITRE VI.

MINES.

§ 1^{er}. Conseil des mines

ART. 25. — *Matériel. — Impressions et dépenses diverses relatives aux Unions professionnelles.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	2,000	»
— alloué pour 1899		1,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	800	»

Cette augmentation est sollicitée pour permettre au Conseil des mines, constitué en commission d'entérinement des Unions professionnelles, de remettre, à titre gracieux, aux syndicats ouvriers industriels, un certain nombre de tirés à part de leurs statuts, ainsi que le Ministère de l'Agriculture le fait pour les Unions agricoles. Elle servira en outre à couvrir quelques dépenses accessoires.

Comme conséquence, le libellé du crédit a été complété par les mots : *Impressions et dépenses diverses relatives aux Unions professionnelles.*

§ 2. Corps des mines.

ART. 26. — *Traitements et indemnités du personnel du Corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	370,000	»
— alloué pour 1899		360,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

L'activité croissante du service des mines a donné lieu, depuis quelques années déjà, à une augmentation considérable du nombre des descentes dans les puits et des déplacements, ce qui a pour conséquence inévitable une augmentation parallèle des indemnités de frais de route.

En outre, l'attribution toute récente au corps des mines de la police des carrières à ciel ouvert entraîne un nouvel accroissement de cette catégorie de dépenses.

Il en résulte que le disponible du crédit destiné à assurer l'avancement

NOTE PRÉLIMINAIRE.

régulier du personnel est presque entièrement absorbé, et il est équitable de restituer à l'allocation du corps la somme nécessaire à cette fin, soit 8,000 francs.

D'autre part, une somme de 2,000 francs est nécessaire pour la nomination d'un nouveau géomètre-dessinateur, en vue de la tenue à jour régulière de la carte générale des mines.

§ 3. Cartes géologique et agricole.

ART. 32. — *Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. Traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique. — Service géologique; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	120,000	»
— alloué pour 1899		160,000	»
		<hr/>	
	DIMINUTION	fr.	40,000 »

Au Budget de 1896, ce crédit a été augmenté de 38,000 francs en vue, notamment, d'imprimer aux travaux de la carte géologique toute l'activité possible, de manière à ne pas dépasser le terme de douze années assigné pour son achèvement. Le résultat désiré est en grande partie atteint. Il en résulte que, vu l'état actuel d'avancement des travaux, le crédit peut être diminué de 40,000 francs.

D'autre part, le libellé de l'article et ses développements ont été remaniés de manière à les mettre mieux en rapport avec la situation existante. La somme prévue pour l'exécution de la carte géologique est de 100,000 francs, et celle pour le service géologique, y compris les frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques, de 20,000 francs.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE X.

SERVICES DIVERS.

ART. 38. — *Recensement industriel.*

Crédit demandé : 95,000 francs.

La publication des résultats du recensement général des industries et des métiers avance rapidement; elle se poursuivra avec plus d'activité encore pendant l'année 1900. Pour en couvrir les dépenses, il est nécessaire de maintenir au Budget de 1900 le crédit accordé pour l'exercice précédent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 39. — Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890.

Crédit demandé : 110,000 francs.

Les motifs qui ont justifié l'allocation de ce subside pour les années précédentes continueront à exister en 1900; il y a donc lieu de maintenir au Budget de cet exercice la subvention dont il s'agit.

ART. 40. — Subside au Commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900.

Crédit demandé : 430,000 francs.

Des crédits s'élevant respectivement à 50,000 et 430,000 francs ont été inscrits aux Budgets de 1898 et de 1899 pour la participation de la Belgique à l'Exposition de Paris de 1900.

L'allocation de 430,000 francs actuellement sollicitée forme un nouvel acompte sur la somme totale de 1,000,000 de francs que la Législature a décidé de consacrer à cette intervention.

(386)

PROJET DE LOI AMENDÉ.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1900 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de trois millions neuf cent vingt-sept mille cinq cent vingt francs. fr. 3,927,520 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de six cent cinquante-cinq mille francs 655,000 »

Soit ensemble à la somme de quatre millions cinq cent quatre vingt-deux mille cinq cent vingt francs fr. 4,582,520 » conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Nijverheid en Arbeid en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begroting van het Ministerie van Nijverheid en Arbeid, voor het dienstjaar 1900, is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van drie millioen negen honderd zeven en twintig duizend vijf honderd twintig frank. fr. 3,927,520 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van zes honderd vijf en vijftig duizend frank 655,000 »

Te zamen op de som van vier millioen vijf honderd twee en tachtig duizend vijf honderd twintig frank . fr. 4,582,520 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE 1900.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	320,520 »	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	60,000 »	420,020 »
<i>Frais de déplacements.</i>			
4	Frais de route et de séjour.	18,500 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS.			
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	6,000 »	6,000 »
CHAPITRE III.			
INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.			
6	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses.	77,550 »	
7	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	74,000 »	

**GEWIJZIGDE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID,
VOOR HET DIENSTJAAR 1900.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBESTUUR.			
<i>Personeel.</i>			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 »	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten, bedienden en daglooners	520,520 »	
<i>Materieel.</i>			
3	Kantoorbehoefden, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven	60,000 »	420,020 »
<i>Kosten voor verplaatsing.</i>			
4	Reis- en verblijfkosten.	18,500 »	
HOOFDSTUK II.			
PENSIOENEN.			
5	Burgerlijke pensioenen. — Eerste termijn der gebeurlijk te verleenen pensioenen	6,000 »	6,000 »
HOOFDSTUK III.			
NIJVERHEID EN NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS.			
6	Nijverheidstoezicht en toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoud- onderwijs — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten. Verschillige uitgaven	77,550 »	
7	Hooger handelsgesticht van Antwerpen. — Begiftiging van wege den Staat, bestemd om, met de toelage der stad Antwerpen, de kosten van personeel en materieel te dekken. Verschillige uitgaven. Studiebeurzen voor de leerlingen	74,000 »	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
8	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel. — Missions, commissions, études, bourses de voyages dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail — Dépenses diverses.	950,000 *	
9	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses. — Diffusion de l'esprit d'association économique et professionnelle parmi les petits commerçants et les petits industriels, ainsi que chez les ouvriers.	22,000 *	1,151,250 *
10	Propriété industrielle	15,200 *	
11	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitement des secrétaires. — Frais divers.	12,500 *	
CHAPITRE IV. POIDS ET MESURES.			
12	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection	112,350 *	
13	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 *	188,350
14	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions	20,000 *	
CHAPITRE V. TRAVAIL.			
15	Office du Travail: statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses	80,000 *	
16	Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	30,000 *	
17	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes — Frais résultant de la collation des décorations spéciales — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses	550,000 *	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs; toelagen, materieel. — Zendingen, commissiën, studiën, reisburzen in 't belang van nijverheid handel, nijverheids-, beroeps- en huishoudonderwijs — Toelagen voor tentoonstellingen of afdeelingen van tentoonstellingen die belang opleveren voor het Ministerie van Nijverheid en Arbeid. — Verschillige uitgaven	950,000	
9	Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens bedrijfsleer, nijverheidsrecht of nijverheidsleer, enz. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Bestuur der Nijverheid et van het Bestuur van Nijverheids- en Beroepsonderwijs. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der nijverheids- en beroeps- en creteteekens. — Verschillige uitgaven. — Ontwikkeling van den geest van huishoudelijke vereeniging, en van beroepsvereeniging, bij de klein-handelaars en de klein-nijveraars, alsook bij de werklieden	22,000	1,151,250
10	Nijverheidseigendom	15,200	
11	Hoogere handels- en nijverheidsraad. — Jaarwedden der secretarissen — Verschillige onkosten	12,500	
HOOFDSTUK IV.			
MATEN EN GEWICHTEN.			
12	Jaarwedden van het personeel; kosten voor tijdelijke vervanging en voor toezicht	112,350	
13	Bureel- en reiskosten der keurders	56,000	188,350
14	Materieel. — Kosten voor de raadgevende commissie en voor het internationaal bureel der maten en gewichten. — Bureel van maat- en gewichtkunde. — Zendingen.	20,000	
HOOFDSTUK V.			
ARBEID.			
15	Arbeidsambt: statistiek, zendingen, drukwerken; uitgave, aankoop en inbinding van boeken en van stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Arbeidsambt; vergoedingen voor de gewestelijke briefwisselaars van den arbeid; verschillige uitgaven.	80,000	
16	Bescherminingscomiteiten: uitgaven betreffende de uitvoering der wet van den 9 ^{en} Augustus 1889; toelagen	30,000	
17	Kosten betreffende de voorzienigheidskassen en de maatschappijen van onderlingen bijstand. — Toelagen ten voordeele der congressen betreffende de instellingen van voorzienigheid. — Personeel en verschillige onkosten voor de Bestandige Commissie, ingesteld om het onderzoek te vergemakkelijken, der zaken die betrekking hebben op de mutualisten maatschappijen. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der bijzondere creteteekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens de instellingen van onderlingen bijstand, en maatregelen tot propaganda ten voordeele der aansluiting bij deze instellingen. — Toelagen voor het aankopen van vaandels — Verschillige uitgaven	350,000	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
18	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État.	600,000 »	1,458,400 »
19	Primes d'encouragement à verser sur livrets individuels de la Caisse de retraite en faveur des mutualistes affiliés depuis trois ans au moins, et qui n'ont pu, par leurs versements individuels et les encouragements divers, se créer une pension annuelle de 75 francs.	100,000 »	
20	Conseils de prud'hommes. — Indemnités des greffiers — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	33,400 »	
21	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	30,000 »	
22	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions.	202,000 »	
23	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	13,000 »	
CHAPITRE VI.			
MINES.			
§ 1^{er}. Conseil des mines.			
24	Personnel. — Traitements et frais de déplacement.	32,000 »	
25	Matériel. — Impressions et dépenses diverses relatives aux Unions professionnelles	2,000 »	
§ 2. Corps des mines.			
26	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis.	370,000 »	
27	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	90,000 »	
28	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	3,500 »	
29	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. — Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur.	15,000 »	683,500 »
§ 3. Inspection des produits explosifs.			
30	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur. — Dépenses diverses.	6,000 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.	
18	Aanmoedigingspremiën voor de erkende maatschappijen van onderlingen bijstand, om de aansluiting harer leden bij de Lijfrentkas onder waarborg van den Staat te vergemakkelijken.	600,000 .	1,438,400 .	
19	Aanmoedigingspremiën, te storten op persoonlijke boekjes der Lijfrentkas ten voordeele van de sedert ten minste drie jaar aangesloten mutualisten, die zich, door hunne persoonlijke stortingen en door aanmoedigingen van verschillenden aard, geen jaarlijksch pensioen van 75 frank konden verschaffen	100,000 .		
20	Goedemannenraden. — Vergoedingen voor de griffiers. — Herziening der kiezerslijsten; gerechtskosten ten laste van den Staat. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissements-commissariaten	33,400 .		
21	Hoogere Arbeidsraad. — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillige onkosten.	50,000 .		
22	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke gestichten, ontworpen of in werking: personeel daarmede belast; vergoedingen voor bureelkosten; reis- en verblijfkosten; zendingen	202,000 .		
23	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke gestichten, ontworpen of in werking: materieel daartoe bestemd; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; verschillende uitgaven	13,000 .		
HOOFDSTUK VI.				
MIJNEN.				
§ 1. Raad der mijnen.				
24	Personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing	32,000 .	683,500 .	
25	Materieel. — Drukwerken en verschillende uitgaven betreffende de Beroepsverenigingen.	2,000 .		
§ 2. Korps der mijnen.				
26	Jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het korps der mijnen, voor de landmeters-teekenaars en voor de beambten	370,000 .		
27	Werklieden-afgevaardigden bij het toezicht der mijnen	90,000 .		
28	Kosten voor de keurraden ter aanneming in het korps der mijn-ingenieurs.	3,500 .		
29	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen, uitgave van statistische oorkonden; aanmoedigingen en toelagen; onderzoekingen en proefnemingen. — Onkosten voor het uitgeven der <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Vergoedingen, reis- en verblijfkosten van het besturend Comité	15,000 .		
§ 3. Toezicht over de ontplofbare stoffen.				
30	Vergoeding en kosten voor verplaatsing van den opziener. — Verschillige uitgaven.	6,000 .		

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
§ 4 Caisses de prévoyance.			
31	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	45,000 »	
§ 5 Cartes géologique et agricole.			
32	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. Traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique — Service géologique; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques	120,000 »	
CHAPITRE VII			
COMMISSIONS.			
§ 1^{er} Commission des procédés nouveaux.			
33	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 »	
§ 2. Commission consultative des machines à vapeur.			
34	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	1,500 »	22,000 »
§ 3. Commission de revision des règlements miniers.			
35	Frais de déplacements des membres, frais d'expériences, de publications, etc. (<i>charge temporaire</i>)	20,000 »	
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
36	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000 »	8,000 »
CHAPITRE IX.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
37	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement	10,000 »	10,000 »
TOTAL. . . fr.			3,927,520 »

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ (VERVOLG)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
§ 4. Voorzienigheidskassen.			
31	Toelagen ten voordeele der voorzienigheidskassen en belooningen voor de personen die zich onderscheiden door daden van zelfopoffering; reis- en verblijfkosten van de leden der Bestendige Commissie van de voorzienigheidskassen, en andere onkosten betreffende het beheer dier kassen	45,000	
§ 5. Aard- en landbouwkundige kaart.			
32	Vervaardiging van eene uitgebreide aardkundige kaart van België en van eene landbouwkundige kaart. Gedeeltelijke jaarwelen van twee bewaarders van het Museum van natuurlijke geschiedenis, die aan den dienst der aardkundige kaart medewerken. — Aardkundige dienst; onkosten voor het uitgeven der boekenlijst betreffende de aardkundige wetenschappen	120,000	
HOOFDSTUK VII.			
COMMISSIËN.			
§ 1. Commissie der nieuwe werkwijzen.			
33	Reis- en verblijfkosten; materieel, aankoop van keurstoffen, van toestellen, bureelkosten	500	
§ 2. Raadgevende Commissie der stoomtuigen.			
34	Reis- en verblijfkosten; bureelkosten, materieel.	1,500	22,000
§ 3. Commissie tot herziening der mijnverordeningen.			
35	Kosten voor verplaatsing der leden; kosten voor proefnemingen, uitgaven, enz. (tijdelijke last)	20,000	
HOOFDSTUK VIII.			
WAGTGEDEN.			
36	Tijdelijke jaarwedden voor ambtenaren en beambten in beschikbaarheid.	8,000	8,000
HOOFDSTUK IX.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
37	Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de begrooting; hulpgelden voor het dekken der kosten van laatste ziekte en begrafenis, te verleenen aan de gezinnen van afgestorvene ambtenaars en beambten of op pensioengestelde bedienden, die in eenen ongelukkigen toestand verkeeren — Hulpgelden bij uitzondering te verleenen	10,000	10,000
TOTAAL fr.			3,027,520

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE X.			
SERVICES DIVERS.			
58	Recensement industriel.	95,000 *	
59	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890	110,000 *	655,000 *
40	Subside au Commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900 .	450,000 *	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. . . . fr.			4,582,520 *

GEWIJZIGDE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN. HOOFDSTUK X. VERSCHILLIGE DIENSTEN.			
38	Nijverheidstelling	95,000 •	
59	Toelage voor de voorzienigheids- en hulpkas ten voordeele van de slachtoffers van arbeidsongevallen, ingesteld door de wet van den 21 ^e Juli 1890	110,000 •	655,000 •
40	Toelage ten voordeele van het Belgisch algemeen Commissariaat bij de Wereldtentoonstelling van Parijs van 1900	450,000 •	
TOTAAL DER BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID. . . . fr.			4,582,520 •

(398)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

ET DU TRAVAIL

pour l'exercice 1900.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO de articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE 1^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	a.	Traitement du Ministre.
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du Secrétariat général. 74,500 »
2	b.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. 66,600 »
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Office du Travail 98,900 »
	d.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Administration des mines, et de l'inspection des produits explosifs rattachée à l'Administration des mines 80,520 »
GRADES.		
Secrétaire général 10,000 à 12,000		
Directeur général 9,000 à 10,000		
Directeurs 7,000 à 8,000		
Chefs de division 5,500 à 6,500		
Chefs de bureau 4,300 à 5,000		
Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe. 2,200 à 4,000		
Commis d'ordre 1,400 à 2,600		
Huissiers 1,500 à 2,500		
Concierges 700 à 1,200		
Garçons de bureau 1,200 à 1,500		
Boute-feux 900 à 1,200		
Nettoyeuses 750 à 800		
PERSONNEL TECHNIQUE.		
Directeur général 12,000		
Inspecteur général. 9,000		
Directeurs 7,000 à 8,000		
Ingénieurs ordinaires. 2,700 à 5,000		
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier. 28,000 »
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 40,000 »
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 48,000 »
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 2,500 »
	e.	Menues dépenses, etc. 7,500 »
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	21,000	»	»	
520,520	508,520	12,000	»	
60,000	60,000	»	»	
401,520	389,520	12,000	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
401,520	389,520	12,000	»	
18,500	18,500	»	»	
420,020	408,020	12,000	»	
AUGMENTATION. . fr.		12,000		
6,000	6,000	»	»	
6,000	6,000	»	»	
77,550	86,550	»	(¹) 9,000	(¹) Suppression de la charge temporaire
74,000	65,000	9,000	»	
950,000	950,000	»	»	
22,000	22,000	»	»	
15,200	15,200	»	»	
12,500	12,500	»	»	
1,151,250	1,151,250	9,000	9,000	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
CHAPITRE IV.																		
POIDS ET MESURES.																		
a.		Traitements du personnel 105,400 »																
12		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">NOMBRE d'agents</th> <th style="text-align: left;">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur</td> <td>5,500 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs de 1^{re} classe</td> <td>6,000 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>— 2^e classe</td> <td>4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>— 5^e classe</td> <td>3,000 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs-adjoints</td> <td>2,000 à 3,000</td> </tr> <tr> <td>Aides vérificateurs temporaires</td> <td>1,500 à 1,900</td> </tr> <tr> <td>Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume</td> <td>4,000</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur	5,500 à 7,000	Vérificateurs de 1 ^{re} classe	6,000 à 7,000	— 2 ^e classe	4,500 à 5,500	— 5 ^e classe	3,000 à 4,000	Vérificateurs-adjoints	2,000 à 3,000	Aides vérificateurs temporaires	1,500 à 1,900	Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume	4,000
NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.																	
Inspecteur	5,500 à 7,000																	
Vérificateurs de 1 ^{re} classe	6,000 à 7,000																	
— 2 ^e classe	4,500 à 5,500																	
— 5 ^e classe	3,000 à 4,000																	
Vérificateurs-adjoints	2,000 à 3,000																	
Aides vérificateurs temporaires	1,500 à 1,900																	
Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume	4,000																	
b.		Frais d'intérim et d'inspection 6,950 »																
15		Frais de bureau et de tournées des vérificateurs																
14		Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures — Bureau de métrologie. — Missions																
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																		
CHAPITRE V.																		
TRAVAIL.																		
15		Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses																
16		Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides																
a.		Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance 515,000 »																
17	b.	Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes 45,000 »																
c.		Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses 20,000 »																
18		Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État.																
19		Primes d'encouragement à verser sur livrets individuels de la Caisse de retraite en faveur des mutualistes affiliés depuis trois ans au moins, et qui n'ont pu, par leurs versements individuels et les encouragements divers, se créer une pension annuelle de 75 francs																
20		Conseils de prud'hommes. Indemnités des greffiers. Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement																
21		Conseil supérieur du Travail. — Traitement des secrétaires. — Frais divers.																
22		Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions																
23		Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses																
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
112,550	112,350	»	»	
56,000	56,000	»	»	
20,000	20,000	»	»	
188,550	188,550	»	»	
80,000	80,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
350,000	300,000	50,000	»	
600,000	300,000	500,000	»	
100,000	100,000	»	»	
53,400	53,400	»	»	
50,000	50,000	»	»	
202,000	202,000	»	»	
15,000	15,000	»	»	
1,458,400	1,088,400	550,000	»	
AUGMENTATION . . . fr.		550,000		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																											
CHAPITRE VI.																																													
MINES.																																													
§ 1 ^{er} . — Conseil des mines.																																													
24	»	Personnel. — Traitements et frais de déplacement																																											
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">GRADE.</th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="text-align: center;">OBSERVATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Président</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">8,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseillers effectifs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">6,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td rowspan="4" style="vertical-align: middle;">Indemnité annuelle.</td> </tr> <tr> <td>Greffier</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">5,000</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Huissier</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> </tr> </tbody> </table>	GRADE.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	OBSERVATIONS.	Président	1	8,000		Conseillers effectifs	2	6,000		Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs	2	1,500	Indemnité annuelle.	Greffier	1	5,000	Commis	1	2,000	Huissier	1	1,200																		
GRADE.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	OBSERVATIONS.																																										
Président	1	8,000																																											
Conseillers effectifs	2	6,000																																											
Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs	2	1,500	Indemnité annuelle.																																										
Greffier	1	5,000																																											
Commis	1	2,000																																											
Huissier	1	1,200																																											
25	a.	Matériel 800 »																																											
	b.	Impressions et dépenses diverses relatives aux Unions professionnelles 1,200 »																																											
§ 2. — Corps des mines.																																													
26	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis																																											
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">GRADES.</th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TAUX des traitements.</th> <th style="text-align: center;">OBSERVATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs généraux</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">10,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs en chef directeurs</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: right;">7,500 à 9,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs principaux de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">6,500 7,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— — de 2^{me} —</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">5,500 6,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: right;">4,500 5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">3,500 4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: right;">2,700 3,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Géomètres dessinateurs de 1^{re} classe.</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: right;">2,400 3,000</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">(*) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.</td> </tr> <tr> <td>— — de 2^{me} —</td> <td style="text-align: center;">10 (*)</td> <td style="text-align: right;">1,500 2,100</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td style="text-align: center;">10 (*)</td> <td style="text-align: right;">1,200 2,600</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.	Inspecteurs généraux	2	10,000		Ingénieurs en chef directeurs	8	7,500 à 9,000		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	5	6,500 7,000		— — de 2 ^{me} —	5	5,500 6,000		— de 1 ^{re} classe	9	4,500 5,000		— de 2 ^{me} —	10	3,500 4,000		— de 3 ^{me} —	11	2,700 3,100		Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe.	8	2,400 3,000	(*) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.	— — de 2 ^{me} —	10 (*)	1,500 2,100	Commis	10 (*)	1,200 2,600	
GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.																																										
Inspecteurs généraux	2	10,000																																											
Ingénieurs en chef directeurs	8	7,500 à 9,000																																											
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	5	6,500 7,000																																											
— — de 2 ^{me} —	5	5,500 6,000																																											
— de 1 ^{re} classe	9	4,500 5,000																																											
— de 2 ^{me} —	10	3,500 4,000																																											
— de 3 ^{me} —	11	2,700 3,100																																											
Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe.	8	2,400 3,000	(*) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.																																										
— — de 2 ^{me} —	10 (*)	1,500 2,100																																											
Commis	10 (*)	1,200 2,600																																											
27	a.	Délégués ouvriers à l'inspection des Mines. — Indemnités 72,000 »																																											
	b.	Frais de déplacements 12,000 »																																											
	c.	Dépenses diverses. 6,000 »																																											
28	»	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines																																											
29	a.	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences 12,500 »																																											
	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités et frais de route et de séjour du Comité directeur 2,500 »																																											
		A REPORTER. fr.																																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
32,000	52,000	»	»	
2,000	1,200	800	»	
370,000	560,000	10,000	»	
90,000	90,000	»	»	
3,500	5,500	»	»	
15,000	15,000	»	»	
312,500	501,700	10,800	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		§ 3. — Inspection des produits explosifs.
30	•	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur chargé de la surveillance des transports et transbordements d'explosifs dans le Bas-Escaut. — Dépenses diverses
		§ 4. — Caisses de prévoyance.
31	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
		§ 5. — Cartes géologique et agricole.
52	a.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Indemnité du secrétaire, rémunération d'agents temporaires. — Traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique. . 100,000 »
	b.	Service géologique. — Traitement du directeur, rémunération d'agents temporaires, frais de route et de séjour. — Bibliographie des sciences géologiques, bibliothèque, dépenses diverses 20,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.
		CHAPITRE VII.
		COMMISSIONS.
		§ 1 ^{er} . — Commission des procédés nouveaux.
33	•	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
		§ 2. — Commission consultative des machines à vapeur.
34	•	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel, etc.
		§ 3. — Commission de revision des règlements miniers.
35	•	Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc. (<i>charge temporaire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VII . . . fr.
		CHAPITRE VIII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
36	•	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE VIII . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
512,500	501,700	10,800	.	
6,000	6,000	.	.	
45,000	45,000	.	.	
120,000	160,000	.	40,000	
685,500	712,700	10,800	40,000	
DIMINUTION. . fr.		29,200		
500	500	.	.	
1,500	1,500	.	.	
20,000	20,000	.	.	
22,000	22,000	.	.	
8,000	8,000	.	.	
8,000	8,000	.	.	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p>CHAPITRE IX.</p> <p>DÉPENSES IMPRÉVUES.</p>		
37	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.
<p>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</p> <p>CHAPITRE X.</p> <p>SERVICES DIVERS.</p>		
38	»	Recensement industriel.
39	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890
40	»	Subside au Commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900
	»	Concours de mutualité (1891 à 1895) (<i>pour mémoire</i>).
	»	Prime à payer par l'État à l'inventeur d'une pâte pour allumettes sans phosphore blanc et prenant feu sur toutes surfaces — Frais divers de la commission instituée pour juger ce concours (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE X. . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELLES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,000	10,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
95,000	95,000	»	»	
110,000	110,000	»	»	
450,000	450,000	»	»	
»	30,000	»	30,000	
»	60,000	»	60,000	
655,000	745,000	»	90,000	
DIMINUTION . . . fr.		90,000		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions.
III.	Industrie et enseignement industriel et professionnel
IV.	Poids et mesures
V.	Travail
VI.	Mines
VII.	Commissions
VIII.	Traitements de disponibilité
IX.	Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
X.	Services divers.
TOTAL fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
420,020	408,020	12,000	»	
6,000	6,000	»	»	
1,151,250	1,151,250	»	»	
188,350	188,350	»	»	
1,438,400	1,088,400	550,000	»	
685,500	712,700	»	29,200	
22,000	22,000	»	»	
8,000	8,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
635,000	745,000	»	90,000	
4,582,520	4,359,720	362,000	119,200	
AUGMENTATION. . . fr.		242,800		

(414)